

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LA MANIF POUR TOUS

19 avril 2013

## DÉCLARE HORS LA LOI, LE PROJET DE LOI TAUBIRA

Dans une situation, morale, sociale, politique, économique, explosive d'une gravité croissante, pour la paix sociale et l'avenir du pays, dans la rue et au Parlement

Vu l'article 2 de La Constitution stipulant que « La langue de la République est le français »

Vu que l'Académie Française est l'Institution ayant mission de défense du français et que ses statuts, depuis 1635, confèrent à son magistère intellectuel une telle autorité sur la langue française pour lui « donner des règles certaine » que « L'Académie est ainsi assimilée aux cours supérieures, comme instance suprême en matière de langue », c'est-à-dire à une Cour souveraine décidant en dernier ressort de sa « légalité » constitutionnelle ;

Vu, en l'espèce, les statuts et la déclaration du 21 mars 2002 de l'Académie Française sur la « Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres » établissant que **le gouvernement n'a nul droit « de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français. »**

Vu qu'en flagrante violation de la Constitution, le projet de loi Taubira Hollande sur l'ouverture du mariage aux homosexuels, à son article 1, **propose au suffrage de la représentation nationale une « fausse définition » du mot mariage dénaturant totalement le vocabulaire et la grammaire du français sur le mot le plus emblématique du Mariage**, au point de mettre des millions de Français dans la rue exigeant la Vérité et le respect de la langue française.

Vu la lettre de saisine de l'Académie Française sur la fausse définition du mot mariage adressée à son Secrétaire Perpétuel et au Président de la République, protecteur de l'Académie, par l'Union Nationale des Écrivains de France en date du 24 février 2013, et la réponse de l'Académie qualifiant même de « forfaiture » un tel viol de la langue française.

Vu que « Si la fondation de l'Académie Française par Richelieu en 1635 » est une date clef de l'histoire de France moderne, « c'est parce que, pour la première fois, les débats d'une assemblée de lettrés **ont été considérés comme pouvant jouer un rôle éminent dans le devenir de la société et de la nation** ». **Ce qui est le cas aujourd'hui. L'Académie doit rendre publique sa condamnation.**

**La Manif pour tous constate** que tous les maux actuels, les révoltes et les débordements, dans la rue comme au Parlement, ne sont que la conséquence logique de l'oubli ou du mépris du respect de la langue française, en l'espèce du mensonge d'État de la fausse définition du mot mariage de l'art. 1 du projet de loi Taubira-Hollande violant les consciences.

**En conséquence :**

- Elle dénonce avec la plus extrême solennité l'illégalité de l'article 1 de la Loi d'ouverture du mariage aux homosexuels, anticonstitutionnelle à raison de sa fausse définition du mariage ;
- Elle déclare hors-la-loi, à ce titre, le projet de loi Taubira ;
- Elle met en accusation le Président de la République, protecteur de l'Académie Française, pour forfaiture, à raison de son projet de viol de la langue française qu'il a justement pour mission de protéger ;
- Elle lance dans l'opinion, au parlement et dans l'ordre judiciaire, la bataille de la « fausse définition » du mariage de l'article 1 de la loi Taubira, cause de tous les maux actuels découlant du Mensonge d'État du « faux mariage » que le Président de la République voudrait faire passer en force comme Vérité, en violation flagrante de la langue française et de la Volonté Générale des Français exprimée à plus de 55 % !
- Elle invite tous les opposants à la loi Taubira et les défenseurs de la langue française à faire pression sur l'Académie Française, pour qu'elle fasse son devoir, sorte de sa réserve, dise la Vérité de la langue condamnant l'art. 1 de la loi Taubira-Hollande.

Signez la pétition contre l'illégalité de l'art. 1 :

<http://coordination-defense-de-versailles.info/Petitions/index.php?petition=4>